

JEAN-PAUL II

AUDIENCE GÉNÉRALEMercredi 3 novembre 1999S'engager à réduire la dette internationale des pays pauvres

Lecture: Lv 25, 10-13

1. "Venez, les bénis de mon Père, recevez en héritage le Royaume qui vous a été préparé depuis la fondation du monde. Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire..." (*Mt* 25, 34-35).

Cette parole évangélique nous aide à donner un caractère concret à notre réflexion sur la charité, en nous invitant à définir, selon les indications de Tertio millennio adveniente (cf. n. 51), des projets d'engagement particulièrement en harmonie avec l'esprit du grand Jubilé que nous nous apprêtons à célébrer.

Dans ce but, il est opportun de rappeler le Jubilé biblique. Décrit dans le livre du Lévitique au chapitre 25, par certains aspects il reprend et exprime de façon plus complète la fonction de l'année sabbatique (cf. vv. 2-7.18-22), qui est l'année au cours de laquelle on doit s'abstenir de cultiver la terre. L'année jubilaire a lieu après une période de 49 ans. Elle est elle aussi caractérisée par l'abstention de la culture du sol (cf. vv. 8-12), mais comporte deux règles au bénéfice des Israéliens. La première concerne la récupération des propriétés foncières et immobilières (cf. vv. 13-17.23-34); la seconde concerne la libération de l'esclave israélite qui s'est vendu pour dette à l'un de ses compatriotes (cf. vv. 39-55).

2. Le jubilé chrétien, tel qu'on a commencé à le célébrer à partir de Boniface VIII, en 1300, possède un caractère spécifique, mais il ne manque pas d'aspects qui reprennent ceux du jubilé biblique.

En ce qui concerne la possession des biens immobiliers, la règle du jubilé reposait sur le principe selon lequel la "terre appartient à Dieu" et est donc donnée au bénéfice de toute la communauté. C'est pourquoi, si un Israélite avait aliéné son terrain, l'année jubilaire lui permettait d'en retrouver la possession. "La terre ne sera pas vendue avec perte de tout droit, car la terre m'appartient et vous n'êtes pour moi que des étrangers et des hôtes. Pour toute propriété foncière vous laisserez

un droit de rachat sur le fonds" (Lv 25, 23-24).

Le jubilé chrétien se réfère avec une conscience toujours plus grande aux valeurs sociales du jubilé biblique qu'il désire interpréter et reproposer dans le contexte contemporain, en réfléchissant sur les exigences du bien commun et sur la destination universelle des biens de la terre. C'est précisément dans cette perspective que j'ai proposé dans Tertio millennio adveniente que le Jubilé soit vécu comme "un moment favorable pour penser, entre autres, à une réduction importante, sinon à un effacement total, de la dette internationale qui pèse sur le destin de nombreuses nations" (TMA, n. 51).

- 3. Paul VI, dans l'Encyclique *Populorum progressio*, affirma à propos de ce problème caractéristique de tant de pays économiquement faibles, qu'il fallait un dialogue entre ceux qui fournissent les moyens et ceux auxquels ils sont destinés, de façon à "mesurer les apports, non seulement selon la générosité et les disponibilités des uns, mais aussi en fonction des besoins réels et des possibilités d'emploi des autres. Les pays en voie de développement ne risqueront plus dès lors d'être accablés de dettes dont le service absorbe le plus clair de leurs gains" (PP, n. 54). Dans l'Encyclique Sollicitudo rei socialis, j'ai malheureusement dû remarquer que les nouvelles conditions, tant dans les pays endettés que sur le marché financier international, ont fait en sorte que le financement lui-même devienne un "mécanisme à effet contraire", et cela "parce que, d'une part, les pays débiteurs, pour satisfaire le service de la dette, se voient dans l'obligation d'exporter des capitaux qui seraient nécessaires à l'accroissement ou tout au moins au maintien de leur niveau de vie, et parce que, d'autre part, pour la même raison, ils ne peuvent obtenir de nouveaux financements également indispensables" (n. 19).
- 4. Le problème est complexe et difficile à résoudre. Il doit toutefois être clair qu'il n'est pas seulement de caractère économique, mais qu'il touche des principes éthiques fondamentaux et qu'il doit trouver sa place dans le droit international, pour être affronté et résolu de façon adéquate selon des perspectives à moyen et à long terme. Il faut appliquer une "éthique de la survie" qui règlemente les relations entre créditeurs et débiteurs, pour que le débiteur en difficulté ne soit pas soumis à des pressions insupportables. Il s'agit d'éviter les spéculations abusives, de trouver des solutions grâce auxquelles ceux qui prêtent soient davantage rassurés et ceux qui reçoivent se sentent engagés à effectuer des réformes globales effectives en ce qui concerne l'aspect politique, bureaucratique, financier et social de leur pays (cf. Conseil pontifical "lustitia et Pax", Au service de la communauté humaine. Une approche éthique de la dette internationale, II).

Aujourd'hui, dans le contexte de l'économie "globalisée", le problème de la dette internationale devient encore plus épineux, mais cette même "globalisation" exige que l'on parcoure la route de la solidarité si l'on ne veut pas arriver à une catastrophe générale.

5. C'est précisément dans le contexte de ces déclarations que nous accueillons l'instance presque universelle qui nous parvient des récents synodes, de nombreuses Conférences épiscopales ou de nos frères évêques, ainsi que de nombreux représentants de religieux, prêtres et laïcs, à lancer un appel vibrant afin que soient effacées partiellement ou même totalement les dettes contractées au niveau international. Demander des paiements avec des taux d'intérêt exhorbitants obligerait à des choix politiques qui réduiraient à la faim et à la misère des populations entières.

Cette perspective de solidarité, que j'ai eu l'occasion de présenter dans l'Encyclique *Centesimus annus* (cf. n. 35), est devenue encore plus urgente dans la situation mondiale de ces dernières années. Le Jubilé peut constituer une occasion propice pour effectuer des gestes de bonne volonté: que les pays les plus riches donnent des signes de confiance à l'égard du redressement économique des nations les plus pauvres; que les agents du marché sachent que dans le vertigineux processus de globalisation économique, il n'est pas possible de se mettre à l'abri tout seul. Que le geste de bonne volonté d'effacer les dettes, ou tout au moins de les réduire, soit le signe d'une nouvelle façon de considérer la richesse en fonction du bien commun.

* * *

Parmi les pèlerins qui assistaient à l'Audience générale du 3 novembre 1999, se trouvaient les groupes suivants, auxquels le Saint-Père s'est adressé en français:

De France: Pèlerinage de l'Alliance des directeurs et directrices de l'enseignement chrétien de France, conduit par S.Exc. Mgr Pican; pèlerinage des diocèses d'Autun; Evry-Corbeil-Essonnes, conduit par S.Exc. Mgr Herbulot; paroisse Notre-Dame de la Couture, du Mans; Aumônerie de l'enseignement public de Montluçon; Ecole Notre-Dame des Missions, de Charenton-le-Pont; groupe de pèlerins de Paris.

Chers frères et sœurs,

Le Jubilé chrétien se réfère au jubilé biblique; il est en relation avec les exigences du bien commun et avec la destination universelle des biens de la terre. Dans cet esprit, j'ai proposé que le Jubilé soit un moment favorable pour envisager une réduction importante, sinon un effacement total de la dette internationale qui pèse sur de nombreux pays (cf. *Tertio millennio adveniente*, n.51).

Cette question très complexe concerne les principes éthiques fondamentaux; elle doit avoir une place dans le droit international, pour trouver des solutions à moyen et à long terme. Une «éthique de la survie» doit régler les rapports entre créditeurs et débiteurs, pour que ces derniers ne soient pas soumis à des pressions insupportables. Dans une économie «mondialisée», le problème exige une véritable solidarité si l'on ne veut pas arriver à une catastrophe générale.

A la suite des récents synodes et de nombreux milieux ecclésiaux, je reprends volontiers l'appel vibrant à la remise partielle ou même totale des dettes contractées au niveau international. Le Jubilé est une occasion propice pour des gestes de bonne volonté qui seront le signe d'une façon nouvelle de considérer les richesses en fonction du bien commun.

Je salue cordialement les francophones présents ce matin, en particulier Monseigneur Pican et Mgr Herbulot et les chefs d'établissements catholiques venus de France avec leurs familles pour leur assemblée générale et pour un pèlerinage aux sources de la foi. Je les invite à vivre pleinement leur vocation de baptisés dans leurs responsabilités au service de l'éducation humaine et chrétienne de la jeunesse. Je salue aussi tous les jeunes. A tous, je donne de grand cœur la Bénédiction apostolique.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana